

AMÉNAGEMENT

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROaGRI

**ÉCHANGE PARCELLAIRE
AMIABLE**

Vous avez tout à gagner !

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



Travaillons ensemble
pour des projets
qui prennent vie



OPTIMISER LE PÂTURAGE

Rapprocher les parcelles des bâtiments permet de les rendre plus accessibles aux vaches laitières.



FACILITER LES ROTATIONS, LA FERTILITÉ DES SOLS ET LA PROTECTION DES CULTURES

Regrouper les parcelles permet d'améliorer la gestion agronomique des sols (optimisation des amendements, rotations plus longues...).





RÉDUIRE LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

Rassembler les parcelles permet un gain de temps pour les travaux des champs (épandages, récoltes...) et des économies de carburant..



FAVORISER LA TRANSMISSION

Améliorer la structure foncière d'une exploitation permet d'augmenter son potentiel de reprise par un jeune agriculteur.



Avant échange

Après échange

*4 exploitations
concernées pour
40 ha échangés*





LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ L'exploitation d'un îlot de 10 ha de culture de maïs situé à 5 km et à 10 km du siège d'exploitation représente respectivement un surcoût de 900 € et 1 600 €.

Source : réseau PEREL
Pays de la Loire - 2015

- ▶ Pour l'épandage de lisier, le coût et le temps passés sont multipliés par 3 en s'éloignant de 10 km.

Source Eurofuel



Regrouper
Économiser
Améliorer
Pérenniser



- ⊠ Des expériences abouties
- ⊠ Garantie d'un échange équitable et négocié
- ⊠ Indépendance dans la médiation
- ⊠ Sécurisation administrative et réglementaire de l'opération
- ⊠ Animation collective pour un aménagement plus ambitieux.



L'échange parcellaire est une démarche volontaire par laquelle les parties s'accordent pour échanger une ou plusieurs parcelles dans l'objectif d'améliorer les conditions d'exploitation. L'opération peut concerner deux parties (échange bilatéral) ou davantage (échange multilatéral). Chacun tirant un avantage de l'échange.

3 modes d'échange parcellaire :

- Échange de propriétés
- Échange de fermiers
- Échange en jouissance





Claude GILLES et Pascal GUERIN
témoignent :



« Grâce à l'échange, j'ai pu créer un îlot de cultures et diminuer mes charges de mécanisation. La forme géométrique du nouvel îlot me permet aussi d'envisager des interventions précises sur les cultures. Mon voisin, a lui récupéré des surfaces proches de ses bâtiments d'élevage et potentiellement pâturables par ses vaches laitières. »

FAITES APPEL À **VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE**

CONTACT

 Pôle aménagement et urbanisme
02 41 96 77 69

 Chambre d'agriculture Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 2



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus :
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr



Suivez-nous sur  et 